

Master en sciences humaines et sociales, mention Information-Communication, spécialité Euromime

RNCP10579 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	326, 323, 120b
Code(s) ROME	K2111, E1104, E1105, M1803
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Poitiers

<http://www.univ-poitiers.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Selon le parcours choisi (option à l'intérieur de la spécialité) et le cursus antérieur, le chef de projets formé au master IME contribue à la conception, au développement, à la mise en œuvre, ou à l'étude des usages de dispositifs de formation médiatisés

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Conduite de projets de conception et de développement de ressources et dispositifs de formation médiatisés
- Conception pédagogique de ressources et dispositifs de formation médiatisés
- Communication avec des équipes de développement de ressources et services multimédias
- Compétences de base en développement de ressources et services multimédias
- Conception et réalisation d'études d'usage de ressources et services multimédias dédiés à l'éducation et à la formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les emplois concernent aussi bien le secteur privé que public, en Europe comme à l'international

Les secteurs d'activités sont diversifiés : éditeurs de ressources numériques éducatives ou studios de développement, opérateurs de formation, département de formation de grands groupes. Le plus souvent, il s'agit d'un travail en équipe, équipe que l'ancien étudiant est appelé à encadrer en fonction de son expérience et de la nature de la structure.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

chef de projet (ou assistant) en ingénierie des médias pour l'éducation

- consultant en ingénierie de la formation

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 566 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en communication et information (19 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X91 — Chefs de projet et directeurs de service informatique · tension 4/5 (Élevée) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible) W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 144
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique M2X91 — Chefs de projet et directeurs de service informatique U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE
Enseignants (personnes ayant contribué aux enseignements : loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
Enseignants-chercheurs et professionnels selon les prescriptions de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
Enseignants-chercheurs et professionnels selon les prescriptions de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 et du règlement sur les contrats d'apprentissage

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://ll.univ-poitiers.fr/dime/spip.php?rubrique10>

Université de Poitiers

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10579/>